

Les inscriptions pour la session annuelle de reconduction du label Electricien Qualifié (ex-CLCE) sont ouvertes dès aujourd'hui jusqu'au **vendredi 10 juillet 2020 - 12h.**

A noter qu'après cette date, il ne sera pas possible de s'inscrire.

L'unique session de reconduction Electricien Qualifié cette année est programmée les 4 et 5 juillet suivant ce programme :

- **18 août 2020** de 8h à 12h (4 heures environ) : formation théorique sur les évolutions de la norme NF C 15-100, Titre 10 Habitation
- **18 août après midi ou 19 août matin** (4 heures par petit groupe) : examen théorique et pratique par petit groupe sur une demi-journée

La formation et les examens se dérouleront au Pôle Entreprises, à Papeete (cf. plan ci-joint).

Le tarif est de **55 000 XPF** et comprend :

- La formation sur la norme NF C 15-100, Titre 10 Habitation
- Le passage des examens (théorique, pratique et sur site)
- La remise des supports de formation

Pour les salariés, sachez qu'une prise en charge de ce montant est possible par le Fonds Paritaire de Gestion (<http://www.fondsparitaire.pf/>).

Attention : les accords de prise en charge directe par le Fonds Paritaire de Gestion (FPG) **doivent être fournis AU PLUS TARD LE 10 JUILLET**. Passé cette date, la facturation sera faite au nom de l'entreprise et la prise en charge par le FPG pourra se faire par remboursement à l'entreprise.

Pour vous inscrire, merci de vous adresser à Raitea LUCAS du Pôle Formation (raitea@ccism.pf / 40 47 27 08, en copie de ce mail), en précisant :

- Le nom du candidat
- Le contact du candidat (mail et téléphone) et son statut (salarié ou patenté)
- Le nom et N° TAHITI de l'entreprise
- Le nom du responsable de l'entreprise
- Le contact du responsable de l'entreprise (mail et téléphone)

Cette formation est obligatoire pour la reconduction de votre label, et qu'une seule session est prévue cette année.